



## Certification AFNOR pour trois nouveaux fabricants de e-liquides

**En moins de 10 jours, Fuu, Dlice et Alfaliqid ont successivement obtenu la certification XP D90-300-2 délivrée par AFNOR Certification. Ils rejoignent VDLV qui a été le premier fabricant à se conformer aux exigences de cette norme il y a 2 ans.**

Mise en place le 2 mars 2015, la norme XP D90-300-2 spécifie les exigences et les principes généraux en matière de sécurité et d'information pour les e-liquides, qu'ils soient nicotinés ou non, et leurs conditionnements. Elle définit notamment une liste des substances qui ne doivent pas être utilisées comme ingrédient lors de la fabrication d'un e-liquide.

Bien que volontaire, cette norme est **gage de sécurité, de qualité des produits et de bonnes pratiques**, à la fois pour les autorités et les professionnels de santé, mais aussi et **surtout pour les consommateurs**.

Son obtention marque donc le **sérieux et l'engagement de ces fabricants**, ce qui ne peut être que positif tant pour les échanges économiques que pour l'image et la perception de la vape en général. L'on ne peut dès lors qu'adresser nos félicitations à Fuu, Dlice et Alfaliqid et souhaiter que d'autres fabricants de e-liquides s'engagent à leur tour dans les démarches de certification auprès de l'AFNOR.

Pour rappel, les normes volontaires de l'AFNOR sur les cigarettes électroniques et e-liquides ont élaborées collectivement, à la demande et avec le concours actif des professionnels de la vape :

**Norme XP D90-300-1** (1er mars 2015) : Exigences et méthodes d'essai relatives aux cigarettes électroniques. Cette norme spécifie les exigences générales en matière de sécurité pour les cigarettes électroniques utilisées avec des e-liquides contenant ou non de la nicotine. Il ne s'applique pas aux dispositifs contenant du tabac ;

**Norme XP D90-300-2** (1er mars 2015) : Exigences et méthodes d'essai relatives aux e-liquides (2 mars 2015). Cette norme spécifie les exigences générales en matière de sécurité et d'information pour les e-liquides, contenant ou non de la nicotine, leurs conditionnements, et propose des méthodes d'analyses de ces e-liquides ;

**Norme XP D90-300-3** : Exigences et méthodes d'essai relatives aux émissions (3 juillet 2016). Le présent document s'applique aux produits conformes aux Parties 1 et/ou 2 de la norme XP D 90-300.